



DOSSIER D'INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

ATTENTION

Dossier d'inscription à retourner ou à déposer

dûment complété à la :

Mairie de PUY-GUILLAUME

1 Place Jean Jaurès

63290 PUY-GUILLAUME

AU PLUS TARD LE 07 Juillet 2023

Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DE L'ELEVE

Si le représentant légal ne peut venir chercher l'enfant, veuillez indiquer le nom de ou des personnes autorisées à prendre en charge l'enfant.

Votre enfant ne sera remis qu'à l'une des personnes désignées ci-dessous :

Personnes autorisées à récupérer mon enfant		
<i>Nom-Prénom</i>	<i>Lien de parenté</i>	<i>Téléphone</i>

Personnes à contacter si les parents ne sont pas joignables <i>(2 personnes à renseigner obligatoirement)</i>		
<i>Nom-Prénom</i>	<i>Lien de parenté</i>	<i>Téléphone</i>

ASSURANCE ENFANT(S)

Compagnie d'assurance : _____ N° de contrat : _____

ACCEPTATION EXPRESSE ET SANS RESERVE DES REGLEMENTS

Le règlement intérieur de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire sont consultables sur notre site internet et en Mairie (une version papier peut vous être fournie sur demande).

Père, mère, responsables légaux de(s) l'enfant(s) _____

- ont pris connaissance du règlement intérieur du service de restauration et déclarent l'accepter sans réserve.
 ont pris connaissance du règlement intérieur du service de garderie périscolaire et déclarent l'accepter sans réserve .

A _____ , le _____

« Lu et approuvé »

Signatures :

Père :

Mère :

ou responsable légal :

Restauration et/ou Garderie**FICHE FAMILLE**

	Responsable 1	Responsable 2
Nom		
Prénom		
Civilité		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Adresse mail		
Situation familiale		
En cas d'adresse différente, l'enfant réside chez	Responsable 1 <input type="checkbox"/>	Responsable 2 <input type="checkbox"/>
RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS		
Employeur		
Lieu de travail		
Téléphone fixe ou portable travail		
Profession		

TOUTE MODIFICATION D'ADRESSE, DE TELEPHONE OU DE SITUATION FAMILIALE SURVENANT DURANT L'ANNEE SCOLAIRE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT SIGNALEE AU SERVICE CANTINE – GARDERIE DE LA MAIRIE

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur la fiche famille

Date :

Signatures des parents :

Le 06 avril 2023.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les règlements intérieurs ainsi que les documents à compléter et à retourner au service périscolaire de la Mairie, **avant le 07 juillet 2023**.

Concernant la cantine, je vous demanderai de bien vouloir retourner au même service une copie de votre avis d'imposition 2023 (concernant les revenus 2022), **dès réception de ce dernier**.

La garderie fonctionnera à **l'école élémentaire F. MITTERRAND** pour les élèves de l'école élémentaire et de l'école maternelle :

- ☞ les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
 - ✓ le matin, de 7h15 à la prise en charge par les enseignants ;
 - ✓ le soir, de la fin de la classe à 18h30.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Pour Le Maire,
L'Adjointe-déléguée,**



Cécile DE REVIÈRE